

L'austérité après 2008 : quel(s) sens d'un continent à l'autre ?

Austerity After 2008: What Is the Meaning of One Continent to Another?

Corinne Gobin et Thomas Collombat



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2523>

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

Éditeur

Association d'Économie Politique

Référence électronique

Corinne Gobin et Thomas Collombat, « L'austérité après 2008 : quel(s) sens d'un continent à l'autre ? », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 52 | 2015, mis en ligne le 01 mars 2015, consulté le 24 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2523>

Ce document a été généré automatiquement le 24 mai 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

L'austérité après 2008 : quel(s) sens d'un continent à l'autre ?

Austerity After 2008: What Is the Meaning of One Continent to Another?

Corinne Gobin et Thomas Collombat

- 1 Il est de ces mots qui se diffusent à un échelon mondial dans les médias et dans les discours politiques comme le feu sur des traînées de poudre. « Crise », « austérité », « rigueur »... Répétés à l'envie, le plus souvent sous une forme abstraite (introduits par un article déterminé sans aucun adjectif pour les qualifier), ils disent tout et rien à la fois (Durand, 2007).
- 2 Ils font partie de ce vocabulaire que l'on peut qualifier « d'expert » (Rist, 2002 ; Cussó, Gobin, 2008 ; Gobin, 2010), diffusé à l'échelle mondiale, largement relayé par les organisations internationales à vocation économique, et s'emparant de plus en plus des discours politiques. Lorsque ces termes deviennent dominants dans les discours politiques, il revient à la sociologie politique de comprendre quels en sont les ressorts. Et dès lors qu'ils circulent mondialement, il est important de comprendre s'ils recouvrent la même chose d'un bout à l'autre de la planète.

Crise et austérité

- 3 La crise ! La crise financière de 2008... encore une. Du côté de l'Europe occidentale¹, il suffit d'être âgé de moins de 40 ans pour avoir l'impression qu'être en « crise » est devenu l'état normal de l'économie, et plus généralement des sociétés politiques. Effectivement depuis 1973 et la « crise pétrolière » fut abandonnée la perception des « Trente glorieuses » d'une expansion économique constante prometteuse d'une amélioration permanente des conditions de vie et de travail. Cette perception fut remplacée par son contraire : les sociétés humaines sont désormais soumises à un développement économique chaotique, car perpétuellement en changement où des « dieux colériques » dénommés « bourses et marchés » seraient avides de plus en plus de sacrifices, de la compression des droits sociaux et collectifs à la fermeture et à la délocalisation des

entreprises. Ainsi alors que la période 1970-2000 a pourtant été autant productrice de richesse économique au sein de l'Europe occidentale que celle de 1945-1970 sur le plan de la croissance globale du PIB, l'impression générale de sa population depuis 1975 est d'être dans une situation de pénurie de ressources qui nécessiterait des coupes de plus en plus drastiques dans les dépenses publiques, car tel est l'imaginaire diffusé tant par les classes politiques que par les médias.

- 4 C'est aussi au nom de ces crises que le « modèle québécois » d'État social mis en place progressivement depuis la Révolution tranquille des années 1960 a été régulièrement attaqué depuis les années 1980. L'accroissement de la dette publique, la compétitivité internationale, ou même la nécessité pour le Québec de démontrer qu'il serait un État « responsable » advenant son indépendance ont été autant d'arguments avancés pour viser le « déficit zéro ». Force est de constater que les « sacrifices nécessaires » sont toujours imposés aux mêmes secteurs de la société, en particulier les fonctionnaires dont les conditions de travail et de rémunération n'ont cessé de se dégrader. La crise de 2008, si elle n'a pas été aussi vive au Québec qu'ailleurs dans le monde industrialisé, est arrivée dans un contexte politique où, depuis 2003, le gouvernement du Parti libéral cherchait à remettre en cause plusieurs pans de l'État social. Le « Printemps érable » de 2012 ne saurait ainsi se résumer à un mouvement étudiant limité dans le temps et dans ses revendications, mais doit être analysé au contraire comme un mouvement large d'opposition à l'austérité (Pineault 2012, Collombat 2014). Le simple fait que le gouvernement libéral de Philippe Couillard, élu en 2014, hésite aujourd'hui à utiliser ce terme, lui préférant celui de « rigueur », indique une évolution de la discussion politique à cet égard.
- 5 Il nous a semblé important d'ouvrir le débat scientifique entre chercheurs québécois et européens autour de l'analyse des effets de la crise de 2008 sur la façon dont le pouvoir politique gère la *res publica*, et donc l'État social, de part et d'autre de l'océan atlantique : on dit cette crise mondiale, mais ses effets s'enracinent dans des histoires et des rythmes sociopolitiques et économiques qui restent distincts.
- 6 Le paradigme de l'austérité mobilisé par les gouvernements « pour faire face à la crise », s'il peut être perçu à première vue comme un élément relativement neuf au Québec et plus largement au Canada, est quant à lui sans cesse réactivé en Europe depuis 1979, année correspondant au début du règne de Margaret Thatcher dont les préceptes néolibéraux intégrèrent progressivement l'ensemble des programmes gouvernementaux européens, quels que soient les partis politiques au pouvoir.
- 7 Si cette nouvelle phase d'austérité est vue au Canada et au Québec comme une poursuite de l'approfondissement des politiques néolibérales, elle représente par contre au sein de l'Union européenne une véritable rupture « qualitative » par une mise en suspension de nombreux droits démocratiques, après que ceux-ci eurent été maltraités depuis l'adoption du Traité de Maastricht en 1993. Ce dernier consacra la perte de la souveraineté nationale sur le contrôle de la monnaie au profit d'un système bancaire européen qui s'est émancipé de tout rapport de subordination au pouvoir politique (Gobin, 2014). Il ne s'agit plus seulement de réformer le domaine social au sein de l'Union européenne, mais de plus en plus de suspendre des politiques légales/des droits légaux afin d'introduire des pratiques d'exception au détriment de l'ensemble des salariés, au nom d'une « urgence » à « maîtriser » les politiques budgétaires.

- 8 Quel sens rechercher dans une telle démarche comparative ? Si le Québec s'est parfois explicitement inspiré de certains États européens (qu'on pense au néocorporatisme scandinave appliqué dans le domaine de la santé-sécurité du travail, par exemple) il a également développé ses propres outils, ayant parfois mieux résisté que leurs équivalents européens aux attaques néolibérales (dans le domaine de la production et distribution d'énergie ou des congés parentaux, par exemple). Les politiques d'austérité touchant l'ensemble du monde industrialisé, l'approche comparée permet de distinguer ce qui relève de la tendance générale de ce qui touche aux particularités sociopolitiques et économiques de chaque État. En délimitant ainsi plus précisément les contours de l'austérité et de ses variations, l'on permet une analyse plus fine et approfondie de ses mécanismes, mais aussi des voies de résistance et d'alternative qui s'offrent aux peuples et aux organisations sociales.
- 9 Cette démarche permet ainsi d'interroger l'avenir en se demandant si la dynamique de la mondialisation économique sous la houlette de la philosophie d'un libre-échange à volonté universelle aboutirait après un certain temps d'application dans chaque cadre national à balayer systématiquement le modèle de l'État social ?
- 10 Dans cet esprit, ce dossier présente six contributions : quatre articles et deux notes de recherche. Nous en donnons une vision synthétique avant de revenir sur des réflexions qu'induisent les analyses présentées.

L'utilisation de l'austérité au Québec

- 11 Comment les gouvernements mobilisent-ils l'austérité depuis la crise de 2008 ? Et à quelles fins ? C'est à ces questions que la note de recherche de Philippe Hurteau et de Francis Fortier, deux chercheurs québécois, prétend répondre en présentant l'utilisation de la « nécessité de l'austérité » telle qu'appliquée au Québec pendant la période des gouvernements libéraux avant l'arrivée au pouvoir de Pauline Marois en septembre 2012. Les auteurs démontrent comment l'austérité a été utilisée comme un outil d'approfondissement du néo-libéralisme à travers l'étude de deux cas : le renforcement de la politique tarifaire dans les services publics et la mise en œuvre d'un vaste plan d'infrastructures et d'encouragement de l'industrie privée dans le Grand Nord québécois, en particulier dans le domaine des ressources naturelles, à travers le « plan Nord ».
- 12 Les deux politiques déployées correspondent beaucoup plus, pour ces auteurs, à l'extension sociale et spatiale des rapports capitalistes dans la société québécoise qu'à une nécessité de « relance économique », le développement économique québécois étant resté stable malgré la crise financière de 2008.
- 13 Avec le développement de la tarification, l'on éduquerait le citoyen à se centrer sur son utilisation individuelle des services publics selon le principe de l'utilisateur-payeur. Ne payer que si l'on consomme et payer beaucoup si l'on est un fort consommateur intègrent une dynamique marchande dans des domaines autrefois basés sur le financement solidaire collectif via l'impôt distributif. Le rôle de l'État continue ainsi de s'affaiblir dans la société politique : être un simple ajusteur de tarifs est peu de choses comparées à être l'Autorité publique qui exprime sa puissance à travers le déploiement de réseaux de services publics à vocation universelle et accessible gratuitement ou à très faible coût.
- 14 Pour expliquer le processus d'extension de l'industrie québécoise au Nord, les auteurs empruntent les concepts de « spatial fix » et d'« accumulation par dépossession » de

David Harvey. Face aux turbulences économiques internationales, le Québec agirait de façon préventive en accroissant sa position dans les marchés internationaux des minerais par dépossession des populations autochtones de leur contrôle sur leur territoire.

Austérité et politique d'immigration au Canada et en Europe

- 15 Au-delà des services publics et des impacts sur les citoyens, l'austérité touche aussi les flux de travailleurs migrants, qui sont déjà en situation de grande fragilité. L'article de Frederick Guillaume Dufour et de Mathieu Forcier, deux chercheurs québécois également, nous offre un intéressant point de comparaison entre politique canadienne et politique de l'Union européenne dans le domaine de l'immigration.
- 16 La question est de savoir si la crise de 2008 a provoqué un tournant majeur dans la politique en matière d'immigration du Canada d'une part et de l'Union européenne d'autre part, avec l'utilisation de la « nécessaire austérité » comme argument majeur.
- 17 Les auteurs rappellent à raison que s'il y a des tendances claires, de type restrictif, portées par l'Union européenne dans le domaine de l'immigration depuis deux décennies, il reste néanmoins des variations nationales importantes liées à l'histoire sociopolitique de chaque pays, et dans certains cas à la situation économique, bien que ce dernier élément ne soit pas automatique.
- 18 Globalement cependant, la crise de 2008 a permis de durcir partout au sein de l'UE les politiques de restriction à l'immigration, car elle a conduit à une exacerbation des sentiments anti-immigration majoritaires au sein de la population dans de nombreux pays européens depuis trois décennies, alimentés par la force électorale des partis d'extrême droite et de plus en plus diffusés dans les autres organisations politiques. La perception de l'immigration comme nuisible à l'emploi des citoyens « nationaux », porteuse de menaces en terme de sécurité et de criminalité, poursuit sa progression sur toile de fond d'islamophobie. Il s'agit ici de toute l'immigration qui est mal ressentie, qu'elle soit liée à des raisons politiques ou économiques.
- 19 Les auteurs pointent quatre grands types de réponses politiques appliquées ces dernières années au sein de l'UE : rendre plus difficile l'immigration, adopter des mesures protectionnistes favorisant les travailleurs nationaux, accentuer la lutte aux immigrants en situation irrégulière et encourager la migration de retour ; ce qui les conduit à prendre acte de l'approfondissement des conceptions néo-libérales et néo-conservatrices en Europe depuis 2008, justifiées par un ensemble d'arguments (sécurité, faillite du multiculturalisme, restriction des dépenses de l'État, lutte contre la criminalité, etc.) dans lequel pèse « l'obligation de rigueur ».
- 20 Du côté du Canada, le propos des auteurs est de démontrer la thèse que l'avancée d'un programme néo-libéral et néoconservateur dans le domaine de l'immigration par le Parti conservateur du Canada (PCC) au pouvoir est principalement liée à la poursuite d'une orientation politique entamée dès 2006. La crise de 2008 n'aurait eu que peu d'impact dans ce choix, car d'une part, elle ne fut pas du même ordre en intensité qu'en Europe et d'autre part, le monde politique canadien doit compter avec une population dont des composantes importantes sont issues de vagues constantes et successives d'immigration et qui considère majoritairement que l'immigration reste une caractéristique positive dans la construction du pays.

- 21 Le PCC doit dès lors alterner entre une politique d'ouverture et une de fermeture dans ce domaine. L'ouverture humaniste traditionnelle du Canada comme terre d'accueil pour tous se voit peu à peu reconvertie en une politique qui réduit l'immigration à une force de travail devant rester temporaire, précaire, peu qualifiée et bon marché –à côté d'une immigration très qualifiée minoritaire– avec un accès à la nationalité canadienne de plus en plus fermé et un pouvoir octroyé à l'employeur sur ces travailleurs fragiles de plus en plus démesurés.
- 22 Qu'en est-il de l'austérité, et son lien avec 2008, telle qu'analysée par quatre chercheurs européens ?

De la perte de souveraineté monétaire au changement du contenu de la citoyenneté

- 23 Virgile Perret, chercheur suisse, propose de centrer son analyse sur la transformation du rapport politique à la monnaie pour éclairer une dimension peu étudiée des effets de la crise financière de 2008 sur le contenu de la citoyenneté sociale. Son propos cherche à cerner une dynamique qui se déroule de façon globale, à l'échelon mondial, en se basant sur des travaux relevant de l'économie politique internationale (EPI).
- 24 Il commence par nous remémorer la chronologie précise des positionnements des élites dirigeantes de 2008 à 2010 sur la gestion de la crise afin de souligner que l'effondrement des secteurs financiers a d'abord conduit à une réaction de type keynésienne de socialisation des pertes financières et de soutien général à la demande de la part des États. La crise de la dette souveraine en Grèce fin 2009 va ensuite fournir une opportunité pour les élites dirigeantes de l'Union européenne d'aménager un retour en force des politiques d'austérité, transférant le poids des dettes encourues par les États durant les sauvetages bancaires sur les contribuables et plus particulièrement dans de nombreux cas sur les fonctionnaires.
- 25 Mentionnant diverses approches théoriques qui posent la monnaie comme lien politique entre le citoyen et l'État au fondement de la citoyenneté dans le modèle de l'État social, l'auteur interprète dès lors la financiarisation mondiale néo-libérale comme une dynamique qui réhabilite nombre d'acteurs privés internationaux comme détenteurs d'un pouvoir sur la monnaie, bouleversant ainsi en profondeur ce rapport politique monétaire antérieur entre État national et citoyens. L'austérité devient en quelque sorte le médium pour implanter des systèmes politiques néolibéraux où le citoyen doit réapprendre à assumer sa sécurité économique par un apprentissage du fonctionnement des marchés financiers, plaçant le modèle de « l'investisseur » au cœur d'une nouvelle citoyenneté. Ce nouvel idéal rend obsolète l'ensemble des anciens systèmes de droits sociaux basés sur la solidarité à travers le devoir public de l'assurance collective. Cette « modernité » néo-libérale ébranle ainsi en profondeur tous les éléments de la démocratie sociale.

Attaques au droit du travail et régression démocratique

- 26 Souvent, les droits des travailleurs et de leurs organisations sont en première ligne quand vient le temps des politiques « austéritaires ». Isabelle Schömann, chercheuse allemande

travaillant à l'Institut syndical européen de Bruxelles, a entrepris un vaste travail d'analyse comparée des principales réformes législatives touchant le droit du travail de 21 pays de l'Union européenne sur deux ans, entre début 2010 et début 2012. Ces mesures furent prises comme éléments centraux pour résoudre la crise financière de 2008 ; elles s'inscrivent dans la dynamique de la « nouvelle gouvernance économique » (Degryse, 2012) de l'Union européenne élaborée par la Commission européenne dès 2010 et peu à peu mise en œuvre, à travers une double voie : d'une part, une voie législative interne à l'UE ; d'autre part, l'adoption de traités et de Pactes intergouvernementaux par une partie des pays de l'UE. La « nouvelle gouvernance économique » octroie des pouvoirs spéciaux à la Commission européenne, lui permettant d'imposer de profondes réformes socio-économiques aux États membres par le biais de sanctions monétaires si les réformes proposées ne sont pas réalisées ou si le rythme des réformes est jugé insuffisant.

- 27 Dans un premier temps, Isabelle Schömann nous livre une synthèse des mesures les plus menaçantes pour l'existence du droit du travail qui furent mises en œuvre par l'examen de quatre des domaines d'intervention de la réforme : le temps de travail ; les types de contrats de travail imposés ; les modalités révisées de licenciement ; les modifications affectant les systèmes de relations socioprofessionnelles, et particulièrement les dynamiques de négociation collective. Pour chacun de ces domaines, les réformes entraînent de graves régressions des droits sociaux anciennement acquis, allant d'une détérioration des conditions de travail et de rémunération à une flexibilisation accrue du marché du travail et à un affaiblissement des statuts d'emploi. Paradoxalement, ces réformes entrent en pleine contradiction avec certaines normes législatives de l'UE elle-même touchant tant à l'encadrement des licenciements qu'aux principes de la négociation collective.
- 28 L'auteure souligne que le cumul des réformes ne peut aboutir qu'à une série de phénomènes régressifs se renforçant les uns les autres : augmentation du chômage et de la précarité, affaiblissement des organisations syndicales, répercussions négatives sur la santé et la sécurité au travail...
- 29 Dans une deuxième partie, elle examine les dynamiques déstabilisatrices des procédures démocratiques contenues dans les méthodes employées par l'Union européenne pour imposer ces larges plans nationaux de réforme. De façon générale, à cause de la mobilisation d'un argumentaire de la nécessité et de l'urgence, les réformes sont adoptées dans des dynamiques d'exception qui marginalisent considérablement les pouvoirs parlementaires et le recours à la consultation démocratique des interlocuteurs sociaux.
- 30 En outre, le contenu des mesures se heurte à une partie des valeurs politiques, les valeurs de démocratie sociale, qui sont insérées dans le traité de l'Union européenne ; il se heurte également à plusieurs normes législatives de l'espace juridique de l'Union européenne. L'Union européenne a donc décidé de déroger à son propre cadre juridique ou de pousser à des réformes législatives dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence. L'auteure fait ensuite part des recours introduits par des organisations syndicales auprès de l'OIT ou du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'une tentative très intéressante de mobilisation d'une légitimité extérieure à l'UE dans le domaine social alors que l'UE a construit son cadre juridique interne en posant comme principe premier celui de la primauté du droit européen sur toute autre règle, même sur la règle constitutionnelle des États. L'auteure examine enfin le contenu d'un recours d'une importance capitale introduit devant la Cour de Justice de l'Union européenne où la Cour refuse de se déclarer

compétente pour juger de la violation du droit européen par un des nouveaux traités intergouvernementaux issus de la nouvelle gouvernance économique.

- 31 Cela veut dire que les autorités de l'UE et les chefs d'États et de gouvernements de l'UE ont construit de nouveaux dispositifs décisionnels obligatoires hybrides qui transcendent les ordres juridictionnels existants, créant une instabilité juridique qui aboutit à déclasser toute instance possible de recours judiciaire, qu'elle soit nationale ou de l'UE. Peut-on alors encore parler d'État de droit ?

L'UE contre le droit de grève

- 32 Clé de voute du droit du travail, le droit de grève n'a pas échappé à la machine austéritaire. Marco Rocca, chercheur belge, analyse le contexte et le contenu d'une proposition de règlement introduite par la Commission européenne au printemps 2012 qui fit l'effet d'un électrochoc dans les milieux européens de défense et de protection du droit du travail. Cette proposition législative doit être replacée dans le contexte de 2008 où la Cour de Justice de l'UE (CJUE) prit une série d'arrêts par lesquels elle donnait un droit à tout juge d'évaluer le bien-fondé de toute action syndicale, de la négociation collective à la grève, lorsqu'elle entravait la liberté patronale transnationale d'établissement dans n'importe quel pays de l'UE (même si celle-ci reposait sur la volonté d'un dumping social ou salarial), en fonction du principe de proportionnalité de l'action, définissant la grève comme un outil à utiliser en tout dernier ressort dans la chaîne de l'action collective.
- 33 Cette ingérence judiciaire qui relativisait la notion même de droit fondamental avait scandalisé le mouvement syndical européen, divers acteurs protecteurs du droit du travail demandant dès lors à la Commission de rééquilibrer politiquement la situation, afin de réajuster les rapports entre droits sociaux fondamentaux et libertés économiques. La Commission répondit à cette situation par la proposition du règlement « Monty 2 » où elle avalisa le positionnement de la Cour de Justice, malgré le fait que des arrêts récents de la Cour européenne des droits de l'homme aient au contraire fait primer les droits syndicaux sur les libertés commerciales et que la Commission de l'OIT sur la liberté syndicale ait mis en avant les graves dangers des arrêts rendus par la CJUE.
- 34 De nombreux juristes de droit social furent dès lors mobilisés par le mouvement syndical pour trouver une riposte afin de contrecarrer un texte, qui s'il était adopté, affaiblirait de façon extraordinaire toute action syndicale au sein de l'Union européenne. Et riposte fut trouvée : un article du traité de l'UE mettait explicitement en dehors des compétences législatives du pouvoir européen le droit de grève. Proposer dès lors une législation sur cette matière revenait à déposséder les parlements nationaux d'une partie de leur pouvoir national. Or, le nouveau traité de Lisbonne organisant l'UE à partir du 1^{er} décembre 2009 introduisait une clause de subsidiarité permettant aux parlements nationaux de stopper toute initiative législative européenne qui serait jugée excessive face au droit du pouvoir de législation nationale.
- 35 19 chambres parlementaires de 12 pays utilisèrent cette faculté de blocage, ce qui déboucha sur le retrait par la Commission européenne de sa proposition en septembre 2012. Marco Rocca analyse les motivations mises en avant par chacune des chambres parlementaires : alors que seul un manquement au respect de la subsidiarité peut fonder l'arrêt d'une initiative législative de la Commission, il est surprenant de voir que les

argumentaires développent davantage la question de la compétence de l'UE ou du fond du règlement en mettant en avant notamment que les restrictions voulues par l'UE dans les droits syndicaux étaient en violation avec des instruments internationaux.

- 36 S'il est rassurant que ce bras de fer ait débouché sur l'abandon d'une proposition de loi qui aurait affaibli, voire neutralisé, toute possibilité d'action syndicale dès lors qu'elle avait à s'organiser suite à un élément de conflit transnational au sein de l'UE, cet épisode permet néanmoins de dévoiler le positionnement de la Commission européenne face au droit d'action syndicale transnationale et de mieux comprendre les fortes attaques contre la négociation collective. Il n'empêche cependant que le « droit courant » reste marqué par une jurisprudence de la CJUE qui fait des libertés économiques une sorte de « droit naturel » intouchable.

Voyage au cœur de l'austérité

- 37 S'il est un pays qui fut aux premières loges de l'articulation crise-austérité, il s'agit bien de la Grèce. Dans sa note de recherche, Christina Karakioulafis, chercheuse grecque, nous fournit une plongée dans les réformes sociales entreprises en Grèce sous l'imposition des mémorandums de la Troïka. Cet examen a pour objectif de réfléchir sur ce que ce grand choc de violence sociale subi par la population grecque a pu avoir comme effet sur les organisations syndicales grecques.
- 38 Résumant brièvement les antécédents du syndicalisme grec, elle nous décrit un système où les partis politiques sont les acteurs majeurs, imbriquant les organisations syndicales dans des réseaux de dépendances clientélistes. Ce lien politique particulier, ajouté à une tradition d'interventionnisme étatique marqué, a permis en quelque sorte une déconnexion des syndicats de leur base, étant donné qu'ils devaient plus à l'État d'être financés qu'à leurs affiliés. Par ailleurs, une « démocratisation » des relations professionnelles à travers des réformes législatives dès 1982 avait permis d'installer les interlocuteurs sociaux comme acteurs institutionnels reconnus dans le paysage grec, à travers des procédures de négociation collective autonomes, malgré une situation générale de crise de confiance des salariés dans des structures perçues comme dépendantes et sclérosées, concentrées surtout dans le secteur public et délaissant fortement le précaire du secteur privé, le taux de syndicalisation ne représentant plus qu'un quart des salariés dans les années 1990.
- 39 C'est dire que l'onde de choc qui a bouleversé le quotidien des salariés grecs par la réforme violente et profonde des conditions de rémunération et de travail imposé dès mai 2010 a également touché en profondeur le mouvement syndical grec. En effet, les programmes d'austérité n'ont pas fait que réduire considérablement les rémunérations des fonctionnaires et des salariés, tout en augmentant le temps de travail pour certains, en licenciant beaucoup d'autres, et en créant de nouveaux impôts. L'austérité a également gravement affecté les dynamiques légales de la négociation collective notamment en imposant une décentralisation nuisible au rapport de force des travailleurs, en affaiblissant la position des syndicats en entreprises et en favorisant les intérêts patronaux dans le cadre des arbitrages.
- 40 Ce sont des organisations syndicales marginalisées et en perte totale d'autonomie qui ont ainsi dû faire face à l'un des plus grands séismes sociaux que leur pays ait jamais connus (près de 60 % des actifs entre 15 et 24 ans sont au chômage) (Burgi, 2014)². Les très fortes

et récurrentes mobilisations populaires (grèves, occupations de site et manifestations) n'ont pas encore permis de placer les syndicats grecs comme acteurs de premier plan pour de multiples raisons : tensions entre travailleurs du secteur public et du secteur privé, volonté des jeunes indignés grecs de n'être pas liés aux organisations traditionnelles... Les syndicats sont en outre confrontés à des situations institutionnelles inédites : ils sont amenés à s'opposer à leurs alliés partisans dès lors que ceux-ci avalisent les mesures d'austérité et à s'allier avec des fractions du patronat (représentant les PME) qui condamnent ces mesures débouchant sur une récession économique sans précédent où se succèdent les faillites.

- 41 Dans ce contexte, les recours intentés par les syndicats grecs auprès de l'OIT et de la Cour constitutionnelle semblent somme toute symboliques devant le nouveau droit à l'intervention austéritaire que s'est octroyé la Troïka et que relaie le gouvernement grec. Ce profond chamboulement permettra-t-il aux organisations syndicales grecques de se rapprocher pour la première fois de leurs bases sociales ?

Du néo-libéralisme à l'effacement de l'État de droit ?

- 42 À l'issue de ce dossier, il apparaît clairement que derrière un vocabulaire commun et l'idée d'une crise « mondiale », le phénomène de l'austérité n'a pas la même ampleur ni le même usage politique de part et d'autre de l'océan atlantique.
- 43 Au Québec comme au Canada, la crise de 2008 est arrivée dans un contexte où, depuis déjà plusieurs années, des programmes de remise en cause systématique de l'État social avaient été engagés tant au niveau fédéral (avec l'arrivée du Parti conservateur au pouvoir en 2006) que provincial (après la victoire du Parti libéral en 2003). En outre, la structure de l'économie et du système financier du Canada et du Québec ont permis à ceux-ci (mais surtout au Québec) de sortir relativement épargnés de la crise de 2008. Le discours de la « nécessaire » austérité est donc arrivé à point nommé pour des gouvernements ayant de toute façon la volonté d'élargir le recours au privé et de réduire la taille de l'État. Qu'il s'agisse de la tarification des services publics ou de la réorientation de la politique d'immigration en faveur du capital, la crise est utilisée comme prétexte pour légitimer une orientation politique préexistante.
- 44 Du côté de l'Union européenne, l'austérité est devenue aujourd'hui le symbole de la dépossession des États membres de l'UE du contrôle sur leur ordre public économique, dès lors qu'ils ont perdu nationalement leur pouvoir budgétaire et monétaire. Nationalement, mais non supranationalement, étant donné que parmi les organes décisionnels de l'UE, le Conseil européen composé des chefs d'État et/ou de gouvernement et le Conseil des ministres composé des ministres nationaux regroupés par grands thèmes de compétence, se partagent d'importants pans du pouvoir exécutif et législatif. Ce sont les organes du pouvoir politique internes (nationaux) qui sont affaiblis et devenus hétéronomes – pouvoir exécutif, législatif et judiciaire – au profit d'un pouvoir supranational technocratique, l'UE, qui se construit éloigné des peuples et de leurs besoins, mais rapproché des institutions financières mondiales.
- 45 L'austérité au sein de l'UE renvoie aussi à la banalisation de pratiques d'exception : suspension autoritaire de grands principes et de lois antérieures, profusion de traités intergouvernementaux et de lois européennes qui mélangent à ce point les ordres politiques nationaux et internationaux (UE et FMI) que l'on ne sait plus très bien qui est

aux commandes de quoi ni comment en contester les décisions. Ce n'est pas uniquement l'État social qui semble aujourd'hui menacé par l'austérité au sein de l'UE, mais bien aussi l'État de droit.

- 46 Les deux modèles de pouvoir politique (en Europe et au Canada/Québec) se réclament l'un comme l'autre du néo-libéralisme ; et dans l'un comme dans l'autre, les transformations politiques se font au nom de la nécessité de l'approfondissement du caractère néo-libéral de la société. Des tendances lourdes similaires peuvent y être observées qui affectent notamment de part et d'autre la notion de « citoyenneté », en l'appauvrissant. Le néo-libéralisme conduit-il nécessairement, à terme, à l'effacement de l'État démocratique, et donc de l'État de droit ?
- 47 Ce dossier n'épuise certainement pas le débat : il ne fait que l'ouvrir. Mais une question, essentielle à poser, l'a été. Pourquoi les pouvoirs politiques de nations parmi les plus riches et les plus puissantes du monde peuvent-ils en arriver à « désocialiser », « débudgétiser », « définancer » les institutions publiques qui garantissent l'exercice des droits sociaux fondamentaux, plongeant dans la misère et le besoin une partie de plus en plus importante des populations vivant dans ces espaces politiques nationaux ? Souhaitons que les articles de ce numéro d'*Interventions économiques* génèrent d'autres études et questionnements qui contribueront à l'approfondissement d'un débat scientifique, social et politique plus que jamais nécessaire.

Remerciements

Ce numéro d'Interventions économiques fait suite à un panel organisé par les directeurs du numéro lors du 5^e Congrès des associations francophones de science politique, tenu à l'Université du Luxembourg en 2013. Nous en profitons pour remercier Noëlle Burgi et Jean-Louis Siroux qui animèrent cet atelier. Les auteurs reconnaissent le soutien financier de l'Association internationale des études québécoises ayant permis la participation de chercheurs québécois à cet événement et ayant donné lieu à l'une des contributions de ce numéro. Ils remercient également le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES-UQO) et le Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours (GRAID, Institut de sociologie, Faculté des sciences sociales et politiques, Université libre de Bruxelles) pour leur soutien financier à la production de ce numéro.

BIBLIOGRAPHIE

Burgi, Noëlle (2014). *La Grande régression. La Grèce et l'avenir de l'Europe*, Lormont, édition Le bord de l'eau, 260 pages.

Collombat, Thomas (2014). Labor and Austerity in Québec : Lessons from the Maple Spring, *Labor Studies Journal*, vol. 39, n°2, pp. 140-159.

Cussó, Roser et Gobin Corinne (2008). Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ?, Introduction générale au dossier « Du discours politique au discours expert », revue *MOTS. Les langages du Politique*, n° 88, pp. 5-11.

- Defraigne, Jean-Christophe et al. (sous la direction de) (2013). *Les modèles sociaux en Europe. Quel avenir face à la crise ?*, Bruxelles, éditions Bruylant, 256 pages.
- Degryse, Christophe (2012). La nouvelle gouvernance économique européenne, *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 2148-2149, 82 pages.
- Dufresne, Anne et Pernot, Jean-Marie (sous la direction de) (2013). *Les syndicats face à la nouvelle gouvernance européenne*, numéro spécial de la *Chronique internationale de l'IRES*, n° 143-144, 164 pages.
- Durand, Pascal (sous la direction de) (2007). *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, édition Aden.
- Friot, Bernard (2012). *L'enjeu du salaire*, Paris, édition La Dispute, 202 pages.
- Gobin, Corinne (2010). Des principales caractéristiques du discours contemporain, *Semen, Revue sémio-linguistique des textes et discours*, n° 30, pp. 169-186.
- Gobin, Corinne (2013). From 'Wage-friendly' to 'Employment-friendly' Growth'. Looking Back on 44 years on European Union History (1968-2012), dans Bernadette Clasquin et Bernard Friot (sous la direction de), *The Wage Under Attack. Employment Policies in Europe*, Bruxelles, édition PIE Peter Lang, pp. 245-272.
- Gobin, Corinne et Dufresne, Anne (2014). Union européenne : droit commercial contre droit social, dans Anne Dufresne et Nicole Maggi-Germain (sous la direction de), *Les relations professionnelles en Europe et en Amérique latine*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, pp. 55-70.
- Hermet, Guy (2007). *L'hiver de la démocratie ou le nouveau régime*, Paris, éditions Armand Colin, 229 pages.
- Hirschman, Albert (1991). *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, éditions Fayard, 295 pages.
- Pineault, Éric (2012). Québec Red Spring : An essay on Ideology and Social Conflict at the End of Neoliberalism, *Studies in Political Economy*, n° 90, pp. 29-55.
- Rist, Gilbert (sous la direction de) (2002). *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, n° 13, 208 pages.
- Schömann, Isabelle et Stephan Clauwaert (2012). *The crisis and national labour law reforms: a mapping exercise*, Bruxelles, éditions ETUI, 19 pages.

NOTES

1. À l'exception de l'Espagne, la Grèce et du Portugal pour lesquels les périodes de dictature ont créé une différenciation marquée dans l'histoire de ces pays après 1945 en comparaison avec le reste du bloc occidental européen.
2. Un tableau général des grandes régressions sociales en Grèce peut être découvert dans l'ouvrage de Noëlle Burgi (2014).

AUTEURS

CORINNE GOBIN

Maître de recherche du FNRS à l'Université libre de Bruxelles, cogobin@ulb.ac.be

THOMAS COLLOMBAT

Professeur au Département des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais,
thomas.collombat@uqo.ca